

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

OBJET :Subvention
exceptionnelle sortie
scolaire dans les Gorges
de l'Ardèche
Groupe scolaire Claude
PRADALLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.**DELIBERATION N°2025-13****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,**Excusés** : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, FANTINI Sébastien**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, DUSSOL Roxane à BILANCETTI Yann, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine,*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Mme la Maire expose au conseil municipal que, pour l'année scolaire 2024/2025, les enseignantes souhaitent organiser une sortie pour des élèves de CM2 au bivouac de Gaud sis sur la commune de Saint Remèze.

Cette sortie aurait lieu le 19 et le 20 mai 2025, son thème est : « Bivouac au cœur de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche ». Les apprentissages porteront sur la découverte de la faune et de la flore (ateliers Traces de bêtes, le grand jeu des oiseaux, la vie sous les galets, rallye nature), sur l'astronomie et sur la question du vivre ensemble.

La participation est estimée à 121 euros par élève.

La participation communale sollicitée par Madame la Directrice du Groupe scolaire Claude Pradal est de 30€ X 27 élèves soit 810€. L'Amicale Laïque est sollicitée à hauteur de 60 euros par élève, le restant à charge devant être réglé par les parents d'élèves (soit 31 euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une subvention de **810 euros** (huit cent dix euros) à l'association coopérative scolaire de l'école élémentaire publique pour l'organisation d'une sortie scolaire dans les Gorges de l'Ardèche.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2025.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 21 février 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg



